L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 12 JUILLET 1894.

PETITES ANNONCES.

Les personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—[illegible]

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Thomas Barton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 42,941—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
12 juil—12 17 21

Succession de Henry Bonnabel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 42,356 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons, (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par James Fahey et Alcide Boisblanc, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
12 juil—12 17 21

Succession de Thomas Barry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,213—Division C.—Attendu que J. B. Vinet administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Barry, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
12 juillet—12 17 21

Succession de Thomas Brady.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43 154—Division A—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Brady, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 juil—8 12 17

Succession de James G. Given.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 43,134—Division A—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James G. Given, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 juil—8 12 17

Succession de John Moritz Wiemann

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 43,162—Division D—Attendu que Philip Peter a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Moritz Wiemann, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7 juil—7 11 15

Ludwig Eichhorn vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 41,497—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par L. Eichhorn, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
4 juil—4 10 13

Succession de Pierre Lanaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,683—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles les deux comptes provisoires présentés par Denis Lanaux, exécuteur testamentaire de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits comptes.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 juil—6 10 15

Succession de William Pope.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43 130—Division A. Attendu que Mme Elizabeth Howes, veuve de William Pope, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Pope, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 juil—6 10 15

Succession de Margaret McGuinness.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,105—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par E. D. White, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 juil—6 10 15

Succession de Joseph Hoselle.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 39,580—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Vve Joseph Hoselle, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 juil—6 10 15

Succession de Jose Robert y Gironn

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34,356, Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
4 juil—4 10 13

AVIS AUX CREANCIERS

Lafayette Bank of St-Louis vs. Algiers Brewing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,952—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John H. O'Connor, receveur de la Algiers Brewing Company, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
3 juil—3 7 12

Wm T. Leibrock vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 40,116.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Hugh McCloskey, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
11 juil—11 15 20

Wm F. Young vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,123—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Wm F. Young, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
11 juil—11 15 20

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 43 651, Division B—Chéri E. Sarrazin vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession de biens du pétitionnaire Chéri E. Sarrazin, insolvable, soit acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné que les créanciers du dit insolvable soient convoqués à se réunir devant Th. Buisson, Esq., notaire public, en son bureau, No 14 rue Carondelet, en cette ville, commençant LUNDI, le 30e jour de juillet 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un Syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire, soient suspendues et que H. H. Bryan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 20 juin 1894.
(signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
23 juin—23—12 23 juil

A partir
Du 1er Janvier,
Mon adresse
Sera:

PAUL CONRAD,
Puerto Cortez,
Honduras, C. A.

Care Central America Express,
Port Tampa City,
Florida, U. S. A.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de propriétés de valeur et améliorées dans le Quatrième District.

Rosetta Gravel Paving and Improvement Co. vs Henry Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 39,222.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 24 juillet 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux terrains, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Celiste(?), Ste-Marie, Chestnut et Felicity Road, dans le carré No 175; les dits terrains sont désignés par les Nos 5 et 6 sur un plan dressé par Thompson, le 25 janvier 1840, et annexé à un acte passé pardevant F. Grima, notaire, le 30 Oct. 1840, et mesurent comme suit: Le terrain No 5 a 31', 11", 5''', (trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes) de façade rue Ste-Marie, 124' 6", (cent vingt-quatre pieds six pouces) rue Cotisée(?); 124', 8", 3''', (cent vingt-quatre pieds huit pouces et trois lignes) de profondeur sur la limite du terrain 6, et a 31', 11", 6''', (trente-un pieds onze pouces et six lignes) de largeur.

Le terrain No 6 a 31', 11", 5''' (trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes) de façade rue Ste-Marie, 124', 8", 3''', (cent vingt-quatre pieds huit pouces et trois lignes) sur la limite du terrain No 5 et 125', 4", (cent vingt cinq pieds quatre pouces) de profondeur sur le côté opposé, 31', 11", 6''', (trente-et un pieds onze pouces et six lignes) sur la limite inférieure.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 juin—21 28—juil 5 12 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée dans le Premier District, rue St-Charles.

American Homestead Company of New-Orleans versus Mme Mary Ellen Linigan, veuve en premières noces de James H. Reynolds, maintenant, femme de Christian E. Painter, et son mari, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 35,520.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 17 juillet 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et tout ce qui y appartient ou qui en quelque sorte en fait partie, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet désigné par le No municipal No 180, borné par les rues St-Charles, Girod, Julia, Ste-Marie (ou Church), et désigné par le No 8, sur un plan de Joseph Pilié, voyer, en date du 9 février 1836, et déposé pour référence en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire de cette ville, lequel terrain mesure vingt-sept pieds de façade rue St Charles, sur cent-quarante neuf pieds deux pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles, s'étendant jusqu'à la rue Ste-Marie (ou Church), sur laquelle il a une façade de vingt sept pieds, le tout mesure américaine.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
14 juin—14 21 28—juillet 5 12 17.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée dans le Troisième District.

Portant le No municipal 205 rue Marigny

Eureka Homestead Society vs William J. Ennis.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 42,964.— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 31 juillet 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No municipal 513, borné par les rues Marigny, Mandeville, Villeré et Urquhart, et mesurant, mesure anglaise, trente pieds de face à la rue Marigny sur cent-dix huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit lot est partie du lot primitif No neuf de l'îlet No 57, qui figure sur un plan de Joseph Pilié, daté le 12 avril 1835 et déposé au bureau de Théo Seghers, ex-notaire public en cette ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 juin—28—juil 6 13 20 27 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil, d'une vaste Propriété de valeur dans le Sixième District.

Charles H. Adams vs. Excelsior Refining Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,880.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 24 juillet 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 60 borné par les rues Front, Upper Line et Robert et le fleuve Mississippi, se composant des lots Nos 8, 7 et 6 et la moitié du lot No 5 touchant au lot No 6 et mesurant comme suit, à savoir: Les lots 8, 7 et 6 mesurent chacun trente pieds et neuf lignes de face à la rue Front sur toute la profondeur entre lignes parallèles de la rue Front au fleuve Mississippi et la dite moitié du lot No 5 mesure quinze pieds cinq lignes et demie de face à la rue Front, sur toute la profondeur entre lignes parallèles de la rue Front au fleuve Mississippi, le tout au pied américain, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent et particulièrement la batture, droits d'accroissement et le futur accroissement sur le devant de la dite propriété sur le fleuve.

Etant la même propriété que les défendeurs ont acquis de Chas. H. Adams, par acte passé pardevant Geo. C. Preot, notaire, le 11 août 1892, et dûment enregistré au bureau de transfert livre No 146, folio 296.

2° Une autre certaine portion de terre, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 60 borné par les rues Front, Upperline et Robert et le fleuve Mississippi, composée de la portion du fond des lots numéros neuf et dix et de l'espace occupé par la vieille Levée adjacent aux dits lots numéros neuf et dix et mesurant cent dix neuf pieds de face à la rue Upperline, commençant à un point cent pieds du coin des rues Front et Upperline, sur soixante pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Front, soixante pieds dix pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté et cent dix-neuf pieds neuf pouces et cinq lignes de large dans le fond.

Laquelle dite propriété a été acquise par les dits défendeurs en partie de Mme E. Winter par acte de vente passé pardevant W. M. Gurley, notaire, le 12 septembre 1892 et enregistré au bureau de transfert, livre 143, folio 368 et en partie de Melchior Winter, par acte passé pardevant Geo. C. Preot, notaire, le 24 janvier 1893 et dûment enregistré au bureau de transfert, livre 148, folio 53.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste, s'il y en a, en deux paiements égaux, avec des billets à ordre portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date jusqu'au paiement final, garanti par privilège et lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue pour la partie non payée du prix de son enchère et toutes les autres clauses usuelles de garanties et des assurances, etc.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 juin—21 28 28—juil 5 12 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété dans le Sixième District.

Mme Mary F. Tobin vs. Alfred H. Edmonds.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 42,396.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 31 juillet 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Général Taylor et Peniston, désigné comme lot No Douze de l'îlet No 460, sur un plan dressé par A. D'Hémécourt, voyer, le 7 mars 1878 et annexé à un acte du dépôt passé pardevant John Bendernagle, notaire, le 23 juillet 1879, lequel dit lot mesure trente-quatre pieds de face à la rue Dryades sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 juin—28—juil 6 13 20 27 31

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Mercredi, 15 Août 1894, à midi.
ALGIERS REALTY! ALGIERS REALTY!
Succession d'Abraham Wilcox.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.—No 42,981.

MERCREDI, 15 août 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, nous vendrons à l'enchère publique, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. G. H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le dit ordre daté et signé le 10 juillet 1894, la propriété suivante:

1° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la paroisse d'Orléans, à Alger, sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Elmira, Homer et Chestnut, et désigné comme le lot No 21 de l'îlet No 13, sur un certain plan désigné par le No 103 déposé dans le bureau de Selim Magner, anciennement notaire en cette ville, d'après lequel plan ledit lot mesure 32 pieds 3 pouces de face à la rue Elmira sur une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les dépendances, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou appartenant situé dans le même îlet comme et touchant le lot de terre ci-dessus décrit, et désigné par le No 22 sur un plan ci-devant mentionné, d'après lequel plan le dit lot No 22 forme l'encoignure des rues Elmira et Jackson, et mesure 32 pieds 1 pouce de face à la rue Elmira, 32 pieds 1 pouce et 5 lignes de largeur dans le fond, sur 120 pieds de profondeur et façade sur la rue Jackson.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et 2 ans de crédit, à 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les taxes de 1894 devront être assumées par l'acquéreur, et il devra faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication et payer pour les actes de vente pardevant B. Rouen, Esq., notaire public. Les plans sont à la Bourse.
E. CURTIS & CO., Encanteurs de Propriétés Foncières. 201 Rue Canal.
12 juil—12 13 14 15 25—août 1 8 12 13 14 15

PAR ALBERT PAUL.

VENTE À L'ENCAN
—DE LA—
Vacherie d'Alex. Lafrance.

Consistant de 20 belles vaches laitières, chevaux charrette à lait, etc., coin des rues St John et Esplanade.
—Aussi—
Le stand populaire de café dans le Marché Français, connu comme le "Virginia Kitchen," coin de la rue Ursulines.

Il sera vendu à l'encan, SAMEDI, 14 juillet 1894, midi, à la vacherie ci-dessus mentionnée, à savoir:
Vingt belles vaches laitières, chevaux, charrettes, etc.
Et à la même heure et emplacement, le stand de café populaire payant bien, bonne clientèle, complet sous tous les rapports, connu comme le "Virginia Kitchen" et situé au Marché Français, coin Ursulines. L'acquéreur du stand de café assumera le loyer quotidien de $3 50.
Conditions.—Comptant.
ALBERT PAUL, Encanteur.
11 juil—11 12 13 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété d'Encoignure de Choix.
Deux jolis lots de terre coin des rues St-Louis et Roman.
Le staunch sternwheel steamboat "New Jennie."
Succession de Charles Tschirn.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune—MARDI, 7 août 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 28 juin 1894, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Charles Tschirn, Dossier No 42,711, il sera vendu à l'encan, à savoir—

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses etc., qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Roman, Conti et Derbigny, désignés comme lots Nos 13 et 14 sur un plan de Joseph Pilié voyer, en date du 1er mai 1844. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 27 pieds de face à la rue St-Louis sur une profondeur de 106 pieds 1 pouce et 6 lignes, entre lignes parallèles. Le voisinage est très bien bâti, bien amélioré, et ces lots sont désirables soit pour spéculation ou résidence.

2° Le bateau à vapeur New Jennie, de la Nouvelle-Orléans, comme il se trouve maintenant dans le canal Carondelet, (Vieux Bassin) coin des rues Dergenois(?), ensemble avec ses bateaux, ancres, câbles, appareils, meubles, machines, etc., et décrit comme suit: longueur 104 pieds, cale 28 2/10 pieds, profondeur 4 pieds, mesure 41 26/100 tonnes, sa capacité sous pont étant 77 tonnes et 19/100 livres, son numéro officiel est 130,327.
Conditions—comptant.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Hewes T. Gurley notaire.
7 juil—7 10 17 24 31—août 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans la paroisse St-Bernard.
Succession de Lorenzo Medina.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau 159 rue Commune—MARDI, 31 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, Nouvelle Orléans Louisiane, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 22 juin 1894, re succession de Lorenzo Medina, Dossier No 42 120 il sera vendu à l'encan—

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans la paroisse de St-Bernard, en cet Etat, étant à une distance d'environ 8 milles de la rivière Mississipi et mesurant un arpent de face sur le côté gauche du Bayou Terre aux Bœufs et ayant une profondeur de 40 arpents, bornée au-dessus par la propriété actuellement ou anciennement appartenant à R. F. Serpas, et au-dessous par la propriété appartenant actuellement ou anciennement aux héritiers de Lorenzo Medina. Mais de la propriété ci-dessus décrite, il faut excepter 73 pieds de façade sur la rive gauche du Bayou Terre-aux-Bœufs, sur une profondeur de 1 1/2 arpent appartenant à Charles Lebeau; lesquels 73 pieds de façade doivent se compter commençant à la limite inférieure de la portion de terre lui décrite, et venant vers la rivière Mississipi.
Conditions.—Comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jas. D. Alexander, notaire. L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent à la vente et assumera les taxes de 1894.
24 juin—juil 1 8 15 22 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage rue Moralès.
Succession de Marius Baron.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 42,540, Division D

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune—MARDI, le 31 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 22 juin 1894, et un autre ordre en date du 28 juin 1894, dans l'affaire de la succession de Marius Baron, je vendrai à l'encan, savoir:

Une certaine moitié de lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Morales, Mandeville, Espagne et Bons-Enfants, désigné comme le lot A, en date du 15 janvier 1853, et mesurant 26 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Morales sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations consistant en un joli cottage-résidence, relevé de la banquette, connu par le No 546 rue Morales, bien subdivisé, hangar, cuve, etc.; en face de l'Eglise Annonciation, près de toutes les commodités, etc.
Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste, à un et deux ans de crédit, avec billets garantis par hypothèque etc., sur la propriété et portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final; ensemble avec toutes les autres clauses usuelles. L'acte de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1894, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant à la vente.
29 juin—29 30—juil 1 8 15 22 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN LOT DE TERRE RUE MORALES.
Succession de Laura Briengier, veuve d'August N. Baron.
No —— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue Commune—MARDI, 31 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 19 juin 1894, et un ordre supplémentaire en date du 28 juin 1874, dans la succession de Laura Briengier, veuve d'Auguste N. Baron, Dossier No 42,541, il sera vendu à l'encan, à savoir:

La moitié la plus rapprochée de la rue Espagne, d'un lot de terre situé dans le Troisième district de cette ville désigné par le No 8, dans l'îlet borné par les rues Morales, Bons-Enfants, Mandeville et Espagne, sur un plan par O. Gilbert(?), le 15 janvier 1853, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, ancien notaire.

La dite moitié est désignée par la lettre B, et mesure 26 pieds 7 pouces 8 lignes et 9 points de face à la rue Morales, sur une profondeur de 120 pieds 7 pouces 2 lignes et 3 points entre lignes parallèles, la dite propriété attenante au joli cottage connu par le No 546 rue Morales, près de toutes les commodités, etc.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à un crédit de 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement, ensemble avec toutes les autres clauses usuelles de garantie; l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1894; l'acte de vente pardevant Théo. Buisson, notaire, aux frais de l'acquéreur; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.
30 juin—30—juil 1 8 15 22 31

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS
Venant d'être reçu de France des premières maisons, des fournitures et autres articles pour la réparation de pianos, à laquelle je donne mon attention personnelle; plus de trente ans d'expérience. Spécialité pour les accords de pianos; ordres de la campagne promptement exécutés.
30 mars—

VENTES A L'ENCAN.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE A L'ENCAN.
LE CONTENU DE LA MAISON MOORE,
RUE RACE, COIN COLISEE,
Mardi, 17 Juillet,
—COMPRENANT—

De Magnifiques Peintures à l'Huile, des Gravures sur acier, Bronzes, Ameublement de salon, de bois de rose ciselé, le travail élégant de Seibrecht, Pendules de Bronze et de Marbre, Lustres en bronze, Rugs, Tapis, Nattes, Trumeaux, Miroirs de cheminées, Stores, Larges Tentures et Tringles, Porcelaines et Plaqués cuivre, Service de salle à manger, Magnifique Vaisselier en bois de cerisier, Argenterie plaquée, Faïence, Verrerie, Ameublements de chambre à coucher antique en bois de rose, d'acajou et de noyer, Armoires à glace aux portes, Chiffonnière en bois de cerisier, Confortables, Lounges, Range Charter Oak, Ustensiles de cuisine, Réfrigérateur, Grand Stove Calorifer pour corridor et autres Ustensiles utiles.

John T. Moore vs Geo. W. Moore et autres.
No 41,343—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau No 123 (ancien No 3 1/2) rue Carondelet—Le MARDI, 17 juillet 1894, à 11 heures A. M., sur les lieux, 194 rue Race, coin Colisée, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon Geo. H. Théard, rendu le 9 février 1894, et signé le 15 février 1894, à l'encan, il sera vendu:
Un lot d'Articles de Ménage et d'autres effets mobiliers, le tout conformément à un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant.
6 juil—6 8 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Schuyler B. Steers.
No 29,811.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, Encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—JEUDI, 12 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, daté le 8 juin 1894, il sera vendu à l'enchère publique:

1° Les deux tiers indivis de la part, titre et intérêt du dit Schuyler B. Steers dans et le tout et en particulier ces dix certains lots de terre, et les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, passages, privilèges et dépendances y appartenant ou en quelque sorte pouvant y appartenir, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters, anciennement Nouvelle Levée, St Joseph, Commerce et Julia, et désignés et décrits comme suit, à savoir: Un lot de terre désigné par la lettre "A" d'après un croquis dressé par L. H. Pilié, assistant voyer de ville, daté 25 octobre 1881, et annexé pour référence à un acte passé devant W. J. Castell ancien notaire en cette ville, le 18 novembre 1881, et mesurant plus ou moins, 31 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Peters, anciennement Nouvelle Levée, 23 pieds de largeur dans le fond sur 126 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St Joseph et 125 pieds 5 pouces 8 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé la plus rapprochée de la rue Julia; un autre lot de terre mesurant à peu près 23 pieds de face à la dite rue Peters, anciennement Nouvelle Levée, sur 122 pieds 9 1/3 pouces à 123 pieds 8 1/3 pouces, de profondeur. Deux certains lots de terre désignés par les Nos 106, 107, sur un plan déposé pour référence au bureau de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, comme aussi sur un plan fait par Pilié et Murray, en date du 2 mars 1838, le dit lot 106 mesure 19 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle Levée), 19 pieds 6 pouces 7 lignes de largeur à l'arrière sur 113 pieds 5 pouces de profondeur, et le lot 107 mesure 19 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle Levée), 19 pieds 2 pouces 4 lignes de largeur à l'arrière sur 112 pieds 5 pouces de profondeur; un autre lot de terre désigné par le No 105 sur le susdit plan dans le bureau du dit ancien notaire, Stark, mesurant 21 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle Levée), 20 pieds 11 pouces, 5 lignes de profondeur dans le fond sur 113 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur. Un lot de terre mesurant 20 pieds, plus ou moins, face à la rue Peters (anciennement Nouvelle Levée) sur 112 pieds 1 pouce, plus ou moins, de profondeur. Un lot de terre désigné par la lettre "A" sur une esquisse faite par J. A. D'Hémécourt, voyer, annexée à un acte passé pardevant F. D. Seghers ancien notaire en cette ville, le 25 octobre 1871, et mesurant 19 pieds 2 pouces face à la rue Peters (anciennement Nouvelle Levée) 19 pieds de largeur dans le fond sur 111 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Julia, et 112 pieds 2 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé. Trois certains lots de terre, désignés par les Nos 4, 5 et 6 sur un plan dressé par C. F. Zimple, voyer, en date du 8 février 1835, et mesurant comme suit, savoir: Le lot No 4 environ 21 pieds 5 1/2 pouces de face à la rue Commerce sur 104 pieds de profondeur et 22 pieds 8 pouces de largeur dans le fond; le lot No 5 mesure 21 pieds 5 1/2 pouces de face à la dite rue Commerce sur 104 pieds de profondeur et 21 pieds 8 pouces de largeur dans le fond; le lot No 6 mesure 21 pieds 11 pouces de face à la rue Commerce sur 104 pieds de profondeur et 21 pieds 8 pouces de largeur dans le fond, le tout plus ou moins.

2° Quatre certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges et dépendances y appartenant ou y ayant rapport, situés dans le Premier District de cette ville, dans le susdit îlet, bornés par les rues Peters, (anciennement Nouvelle Levée, St Joseph) Commerce et Julia, et désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4, sur un plan fait par Louis H. Pilié, député voyer de la ville, en date du 30 septembre 1880 et déposé pour référence au bureau du soussigné, notaire, comme plan No 51; les dits lots se touchent les uns les autres et mesurant comme suit:

Les lots 1 et 2 mesurant chacun 32 pieds 8 pouces 7 lignes de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle Levée); 32 pieds 7 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 111 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No 1 la plus rapprochée de la rue St Joseph et 111 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne de division entre les dits lots 1 et 2, et 110 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne de côté du lot No 2 le plus rapproché de la rue Julia, et les lots Nos 3 et 4 y touchent et mesurant chacun 32 pieds 5 pouces de face à la rue Commerce, 32 pieds 7 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 110 pieds 7 pouces sur la ligne du lot No 3 la plus rapprochée de la rue Julia, 111 pieds 2 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne de division entre les lots Nos 3 et 4, et 111 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté du No 4 la plus rapprochée de la rue St-Joseph. Les dits lots se composant d'un morceau ou portion de terre ayant une façade de 65 pieds 5 pouces 8 lignes de face à la rue Peters, anciennement Nouvelle Levée, et s'étendant en profondeur à travers le dit îlet à la rue Commerce, sur laquelle elle fait face, 64 pieds 10 pouces, et comprenant plusieurs lots désignés par les lettres G, H, I, J, sur un plan de J. Pilié, voyer, enregistré au bureau de H. Lavergne, ancien notaire en cette ville.

3° Cinq certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet susdit, bornés par les rues Commerce, St-Joseph, Julia, Peters, (anciennement Nouvelle Levée) désignés comme lots Nos 1 à 5 inclusivement; les dits lots se touchant les uns les autres et mesurant chacun, mesure anglaise, 19 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Commerce, 19 pieds 6 pouces 3 lignes de largeur dans le fond, sur les profondeurs suivantes: le lot No 1 mesure 111 pieds 5 pouces sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Julia et 111 pieds 3 pouces 6 2/3 lignes, sur la ligne de côté supérieure la plus rapprochée de la rue St Joseph, sur une profondeur de 111 pieds 9 pouces et 2/3 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée du lot No 1 et 112 pieds 2 pouces 4 4/5 lignes sur la ligne touchant au lot No 3; le dit lot No 3 a une profondeur de 112 pieds 2 pouces 4 4/5 lignes sur la ligne du côté touchant au lot No 2 et 112 pieds 7 pouces 3 lignes sur la ligne de division du lot No 4; le dit lot No 4 a une profondeur de 112 pieds 7 pouces 3 lignes sur la ligne de division touchant au lot No 3 et 113 pieds 1 3/5 ligne sur la ligne du lot No 5; le dit lot No 5 a une profondeur de 113 pieds 1 3/5 ligne sur la ligne du côté touchant au lot No 4 et 113 pieds 4 pouces sur la ligne opposée la plus rapprochée de la rue St-Joseph.

4° Le tout et particulièrement le droit d'usage et d'occupation jusqu'au 13ème jour de Décembre, A. D. 1907, du dit vendeur comme assignée de la Crescent City Sugar Refinery Company, d'après le bail de la Tulane Education Fund à la Crescent City Sugar Refinery Company, de ce certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges et dépendances y appartenant en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet susdit, borné par les rues Peters (anciennement Nouvelle-Levée), Commerce, St-Joseph et Julia, mesurant en mesure américaine, 18 pieds 10 pouces face rue Peters (anciennement Nouvelle-Levée), environ 21 pieds 8 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces 1/3 de ligne sur la ligne le divisant du lot No 1, et environ 124 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne de côté opposée, le dit lot étant désigné par la lettre "L" sur un plan ... particulièrement désigné par les mots: "La Propriété de Paul Tulane" sur un plan ou esquisse dressé par A. de Armas, député-voyer de ville, et annexé pour référence à un acte passé pardevant le notaire soussigné, le 30me jour de janvier 1883, dans la même propriété acquise du défunt à acquise par achat, ensemble avec Frederick A. Savile, pour l'autre tiers indivis de Harry T. Howard, par acte passé pardevant A. Hero, Jr., notaire, en cette ville, le 21me jour de mai 1887, enregistré au bureau des transferts, livre 126, folio 708.

Conditions—L'acquéreur devra donner ses billets avec hypothèque et privilège de vendeur pour huit mille ($8,000) dollars, en date du 25 octobre 1894, (jusqu'à laquelle date l'intérêt sur la dite dette ayant été payé d'avance), le dit billet ayant un an à courir, avec 6 pour cent par an d'intérêt de sa date, avec les clauses usuelles de garantie, honoraires d'avocat et l'acquéreur devant payer la balance du prix de son adjudication comptant, et assumera aussi le paiement de cette succession dans une contravention ayant trait aux 8 pieds 3 pouces, le plus près de la rue St-Joseph, de la façade du lot "A", maintenant pendante dans l'affaire de John Barkley vs. Succession de Steers, No 32,914, de la Cour Civile de District, No 1,202 de la Cour d'Appel de cette paroisse; la question dans la dite affaire étant référée dans le dit acte de vente pardevant A. Hero, Jr., notaire.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant H. B. Trist, notaire, l'acquéreur devra assumer les taxes de 1894 et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
9 juin—9 13 20 27—juil 4 12

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAGNIFIQUE VENTE EN PARTAGE
—DE—
PROPRIÉTÉS COMMERCIALES
CENTRALEMENT SITUÉES.
Résidences, Demeures et Plantations,

Constituant les placements de capitaux les plus stables qui soient. La dernière occasion de la saison pour des achats de premier ordre.

L'Excellent Coin, Nos 196 et 198 Commune et Baronne.
L'emplacement d'un Commerce Lucratif, No 19 rue Royale.
Les Grands Magasins, Nos 24 et 26 rue de Chartres.
Le Magasin Central, No 16 Passage de la Bourse.
Site Supérieur en face de la Poste, No 15 rue Decatur.
Le Magnifique Magasin, No 53 rue Decatur, coin Bienville.

Le Magasin Proéminent, No 59 rue de Chartres, coin Bienville.
L'Entrepôt en Briques, Nos 157 et 159 rue Bienville.
La Massive Maison de Résidence en Briques, Nos 170 et 172 rue St Pierre, et Nos 21 et 23 Promenade Carondelet.
L'Agréable Maison de Résidence, No 12 Place de l'Université.
La Grande Maison de Résidence et les Terrains Magnifiquement Embellis, No 159 Avenue Esplanade.
La Jolie Résidence, No 151 Avenue Esplanade.
La Splendide Maison de Résidence No 50 Avenue Esplanade.

La Maison de Résidence Centrale, No 170 rue de la Douane.
La Belle Maison de Résidence, No 161 rue Bienville.
La Maison de Résidence Confortable, No 79 rue Conti.
L'Antique Maison de Résidence, No 281 rue de Chartres.
La Maison de Résidence en briques, bien Construite, à trois Etages avec Attic, No 286 N. Remparts.
Le Cottage en Bois, Nos 99 et 101 rue Constantinople.
—ET—
Une Plantation sur le Bayou Têche Paroisse Ibérie.

Offrant à toutes les Classes d'Acheteurs une Occasion de Placer leur Argent Sûrement et Lucrativement.

Succession d'Antoine Lanata.
No 42,043—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN,
W. A. KERNAGHAN, ENCANTEUR.
BUREAU NO 14, NOUVEAU NUMERO 138, RUE CARONDELET.
MERCREDI, 8 AOUT 1894

A midi à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 14 juin 1894, et signé le 20 juin 1894 et d'un ordre daté le 28 juin 1894 homologuant les procédures d'une assemblée de famille tenue pardevant Jas. Fahey, notaire public le 26 juin 1894, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite cour, Division A, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir:

COMMERCE.

1° Le coin d'affaires florissant, comprenant les deux magasins en briques, à trois étages, Nos 196 et 198 rue Commune, coin sud-est de la rue Baronne dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Commune, Gravier, Carondelet et Baronne. Le terrain mesure d'après un plan en certificat d'arpentage de Louis H. Pilié, sous voyer de la ville, le 2 déc. 1886, annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell ancien notaire, le 14 mai 1885, 45 pieds de façade rue Commune, 110 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur, et de façade rue Baronne; 106 pieds 2 pouces de profondeur ... de la ligne, et 23 ... Sa situation centrale et la proximité aux grandes ... Une excellente occasion pour le capitaliste ... Sujet à des baux y attachés expirant le 30 sept. 1894 et 1895 au taux de $2,250 par an. Le tout étant loué rapportera $4,000 par an.

2° L'emplacement de commerce bien connu, longuement établi et prospère de A. S. Geipt(?), dans les magasins en briques à 2 étages No 19 rue Royale dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, Canal et Douane. Le terrain est désigné sur un plan faisant partie des archives de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, comme le terrain No 3, et mesure, au pied américain, 23 pieds 5 pouces de façade rue Royale, sur une profondeur de 59 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles. Dans la meilleure situation au-dessous de la rue du Canal ce qui lui donne un placement d'une valeur sans égale. Sujet à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $1,800 par an.

3° Le massif magasin en briques à quatre étages, No 24 rue de Chartres, dans le deuxième district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Chartres, Dorsière, Canal et Douane. Le terrain mesure environ 22 pieds ... de la rue de Chartres sur environ 65 pieds de profondeur, selon un plan de C. A. Hedin, le 22 avril 1855.

4° Le massif magasin en briques à quatre étages, No 26 rue de Chartres, dans le Second District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Chartres, Dorsière, Canal et Douane. Le terrain est désigné par la lettre A sur un plan de Louis H. Pilié, député voyer de la ville, en date du 15 juin 1880. Le dit terrain mesure, au pied américain 22 pieds 2 pouces de façade rue de Chartres, sur 65 pieds 2 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et est borné d'un côté, vers la rue de la Douane, par la propriété appartenant au ... et de l'autre côté, vers la rue du Canal, par la propriété anciennement appartenant à Louis Pilié, et ... appartenant à John Hagan. Ces magasins sont dans une excellente situation, près des magnifiques magasins ... Ils sont maintenant occupés par MM. Stoll & Lister, dans le commerce de Notions, successeurs de W. E. Rau, qui s'est retiré après y avoir fait fortune. Ces deux magasins sont vendus sujets à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $1,980 par an.

5° Le magasin en brique à trois étages, avec attic, No 16 Passage de la Bourse, dans le Second District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par le Passage de la Bourse et les rues Chartres, Canal et Douane. Le terrain est désigné par la lettre ... sur un plan faisant partie des archives de H. B. Cenas, ancien notaire, comme le terrain No 7 et mesure, au pied américain, 29 pieds 2 pouces de façade sur le Passage de la Bourse, et une profondeur irrégulière de 31 pieds 3 pouces sur la ligne la plus près de la rue du Canal, et 32 pieds 8 pouces de l'autre côté, sur 30 pieds 5 pouces de largeur à la ligne inférieure, le tout plus ou moins. Sa proximité de la rue du Canal en fait un placement d'argent sûr et rémunérateur. Sujet à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $720 par an.

6° L'attrayant magasin en briques à deux étages No 15 rue Decatur et 18 Dorsière, dans le Second District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Decatur, Dorsière, Canal et Douane. Le terrain est désigné par le No 7 sur un plan de E. Pilié, architecte, en date du 29 avril 1882, et mesurant 29 pieds 11 pouces 3 lignes de façade sur chacune des rues Decatur et Dorsière, sur une profondeur de 71 pieds 3 pouces 6 lignes, s'étendant d'une rue à l'autre.

Immédiatement en face de la Poste, dans le meilleur îlet d'affaires de cette section, ce qui en fait un placement de fonds de valeur. Sujet à un bail y attaché expirant le 1er mars 1897 au taux de $1,080 par an.

7° Le magasin rémunératif en briques à trois étages, No 53 rue Decatur, coin sud-ouest de la rue Bienville dans le deuxième district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Decatur (Vieille Levée), Chartres, Douane et Bienville.

Le terrain est désigné par le No 5 sur un certain plan dressé par Louis Surgi, voyer, le 9 août 1849, annexé à un acte passé pardevant W. W. Christy, ancien notaire, le 14 août 1849. Le dit terrain forme le coin Décatur, anciennement Vieille Levée, et Bienville, et mesure 23 pieds 1 pouce 6 lignes de façade rue Décatur, sur 74 pieds 5 pouces et 1/2 ligne de profondeur et de façade rue Bienville. Près de la rivière, des chemins de fer, et dans une bonne situation. Sujet à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1895 au taux de $540 par an.

8° Le magasin et résidence en briques bien situé, à trois étages, No 59 rue de Chartres, coin nord-ouest de la rue Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Royale, Bienville et Conti.

Le lot de terre mesure, en mesure française, 22 pieds de face à la rue de Chartres sur 90 pieds de profondeur et face à la rue Bienville.

La propriété a le magasin et autres chambres au rez de chaussée, grande vérandah au second étage, et salons et chambres à coucher au second et au troisième étages. Connu comme l'emplacement de grocerie populaire de MM. Mastrel & Dietrich. Il est bien situé pour autres affaires ou résidence, et le succès de ceux qui l'occupent indique que c'est un bon placement. Sujet à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1896 au taux de $840 par an.

9° L'entrepôt en briques à un étage, avec côtés en bois du magasin de musique de Junius Hart, Nos 157 et 159 rue Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Bourbon et Remparts. Le terrain est composé de deux lots, mesurant ensemble 62 pieds de face à la rue Bienville, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout plus ou moins. A proximité du centre des affaires, accessible par des rues pavées, le rend agréable pour entrepôt ou autre but commercial. Sujet à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $600 par an.

MAISONS ET RESIDENCES.

10° La résidence en briques à deux étages, Nos 170 et 172 rue St-Pierre, et Nos 21 et 23 Promenade Carondelet, ayant balcon en fer, corridor, dix chambres, allée, etc. dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par la Promenade Carondelet, les rues Tremé, St-Pierre et St-Claude.

Le terrain est une certaine portion mesurant 48 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la Promenade Carondelet, 44 pieds 6 pouces de face à la rue St Pierre 65 pieds 3 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue St Claude et 68 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Tremé, le tout d'après un plan par L. H. Pilié, voyer, le 22 avril 1880, dont une copie est annexée à un acte pardevant Jas. Fahey, notaire, le 7 mai 1880, commandant le grand commerce à la tête du Vieux Bassin et adjacent à la grande fabrique de cigares de MM. Wallis. Un placement certain d'être rémunératif.

11° La résidence en briques désirable, centrale, à trois étages et attic No 12 Place de l'Université, anciennement Dryades, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par la Place de l'Université, les rues Remparts, Canal et Commune, ayant corridor, salons, salle à manger et cuisine au premier étage, corridors, douze chambres à coucher, chambre à bain, gaz, etc., aux étages supérieurs, cour dallée, citerne hydrant, etc.

Le lot de terre est désigné par le lot No 1, sur un plan par H. Mosthausen, architecte et ingénieur civil, daté le 13 juillet 1846, déposé au bureau de L. T. Caire, ex notaire, d'après lequel le dit lot mesure 29 pieds 1 pouce de face à la Place de l'Université sur 135 pieds 10 pouces 4 1/2 lignes de profondeur sur une ligne, et 134 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 2, avec une largeur au fond de 26 pieds 3 pouces, ensemble avec l'usage d'une allée au fond, en commun avec celui ci et autres lots qui les touchent, et s'ouvrant sur la rue des Remparts.

Près de la rue du Canal, des amusements et du centre des affaires, ce qui la fait rechercher par une bonne classe de locataires, ou elle est convenable pour une résidence privée ou professionnelle. Cela paiera comme placement. Sujette à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $720 par an.

LA BELLE MAISON DE FEU A. LANATA.

12° La belle résidence, cottage élevé en bois, sur fondation en briques, No 159 avenue de l'Esplanade dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Kerlerec, Remparts et St-Claude.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage avec mansarde, sur fondation élevée en briques, retiré du trottoir, entouré d'un grillage riche en fer, accessible par un double escalier qui conduit à une grande véranda, dans un large corridor au centre, ayant sur un côté des salons doubles avec arches, bibliothèque salle à manger; de l'autre côté quatre grands appartements à coucher, chambre à bain et autres conforts.

Dans l'attic il y a espace pour plusieurs chambres. La fondation est de 12 pieds de hauteur, et est divisée en une cuisine, cave, quatre chambres à coucher, lavoir, etc. Au fond du terrain est une écurie en bois à deux étages, ayant remise pour voiture, étables chambres pour fourrages et chambre pour coucher. Le tout est décoré d'une façon exquise et bien fini partout.

Les terrains sont spacieux et embellis, par des promenades, des arbres ombreux, arbustes et pelouse.

Le terrain est décrit comme une certaine portion, désigné par la lettre A sur une esquisse par Louis H. Pilié, voyer, le 29 septembre 1885. La dite portion de terre commence à une distance de 64 pieds 10 pouces du coin de la rue St-Claude, et mesure, en mesure américaine, d'après la dite esquisse, 96 pieds 3 lignes de face à l'avenue Esplanade, sur une profondeur sur le côté vers la rue des Remparts de 180 pieds 2 lignes et sur l'autre côté, vers la rue St Claude, elle a une première profondeur de 140 pieds, puis elle court vers la rue Remparts 84 pieds, puis une seconde profondeur de 41 pieds 2 pouces 5 lignes, puis une seconde largeur de 12 pieds 2 pouces.

C'est une des plus parfaites résidences sur le grand boulevard Esplanade, ayant tout ce qu'il y a d'essentiel pour en faire une résidence aristocratique complète. A une petite distance de marche du centre des affaires et quelques minutes de plusieurs des nouvelles lignes de chars électriques. Pour l'apprécier complètement, il faut l'inspecter, et pour cela des cartes seront fournies par les encanteurs. On pourra la visiter en présentant les cartes de midi à 4 heures P. M.

13° La magnifique résidence en bois, à deux étages, No 151 avenue de l'Esplanade, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Kerlerec, Remparts et St-Claude. Ayant corridor, salons, salle à manger, chambre d'attente, et une chambre à coucher et cuisine au premier étage; corridor, sept chambres à coucher et chambre à bain au second étage. Au fond se trouve une bâtisse en briques, à deux étages, ayant dix chambres.

De chaque côté il y a amplement de terrain pour jardin et une jolie clôture. Le terrain est décrit comme une certaine portion désignée par la lettre B, sur l'esquisse mentionnée ci-dessus, par L. H. Pilié du 29 septembre 1885, laquelle dite portion de terre commence à une distance de 126 pieds 10 pouces 5 lignes de l'encoignure de la rue des Remparts, et mesure, en mesure américaine, d'après la dite esquisse 79 pieds 11 pouces de face à l'avenue Esplanade sur une profondeur sur le côté vers la rue des Remparts de 189 pieds 4 pouces, et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de 180 pieds 2 lignes, et à ce point s'élargit de 12 pieds 2 pouces, et à une seconde profondeur de 13 pieds 4 pouces, et une largeur dans le fond de 92 pieds 2 pouces 1 ligne. Une jolie résidence sur une belle avenue. Sujette à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $780 par an.

14° L'élégante et confortable Résidence en Briques à Trois Etages avec Attic, No 50 Avenue de l'Esplanade, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue de l'Esplanade, les rues Quartier, Chartres et Royale. Elle a galeries en fer, corridor, salons, salle à manger et cuisine et deux chambres au premier étage, corridors, dix chambres à coucher et chambre à bain aux étages supérieurs; cour dallée, citerne, hangar, etc.

Le terrain est composé de deux lots, dont un mesure 21 pieds 4 pouces de face à l'avenue de l'Esplanade sur une profondeur de 110 pieds, et l'autre lot mesure 27 pieds 7 pouces 7 lignes de face à l'avenue de l'Esplanade sur une profondeur de 113 pieds plus ou moins et adjacent au lot décrit en premier lieu, faisant une façade totale sur l'avenue de l'Esplanade de 48 pieds 11 pouces 7 lignes. Sur un site convenable, ayant l'agrément de plusieurs lignes de chars urbains, et bien situé pour résidence tranquille et respectable. Sujette à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $600 par an.

15° La résidence centrale en briques à deux étages et attic, No 170 rue de la Douane, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Bourgogne et Dauphine, ayant corridor, salons, salle à manger et cuisine au premier étage; corridors et 8 chambres à coucher aux étages supérieurs.

Le lot de terre mesure environ 26 pieds 3 pouces de face à la rue Douane sur une profondeur de 92 pieds entre lignes parallèles, et s'étendant en arrière jusqu'à une allée au fond de 8 pieds de large, s'ouvrant sur la rue Bourgogne, en commun avec celle-ci et la propriété adjacente. A un îlet de la rue du Canal, du Grand Opera House et du Y. M. G. Club, et sera un placement rémunératif. Sujette à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $600 par an.

16° La belle résidence en briques à deux étages, avec mansarde, No 161 rue Bienville dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Remparts et Bourgogne, ayant corridor, salons, salle à manger, cuisine et autres chambres au premier étage, corridors dix chambres à coucher et chambre à bain aux étages supérieurs; allée et cours dallées, citerne, hangar, etc.

Le lot de terre est désigné par le No 3 sur un plan annexé à un acte pardevant M. de Armas, ex notaire le 26 avril 1820 lequel lot, d'après une esquisse par J. A. d'Hémécourt, le 1er avril 1859, mesure, en mesure américaine 32 pieds 8 pouces de face à la rue Bienville, 127 pieds 11 pouces de profondeur sur le côté vers la rue Remparts et 128 pieds de profondeur sur la ligne vers la rue Bourgogne et 32 pieds 4 pouces de large sur la ligne du fond. Près du centre des affaires et en face du Y. M. G. Club. Un placement sûr et rémunératif, en demande par des locataires qui paient. Sujette à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $960 par an.

17° La Résidence Confortable en Briques à trois étages, No 79 rue Conti dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, St Louis, Royale et Bourbon, ayant corridor, salons, salle à manger et cuisine au premier étage, corridors, balcon en fer et onze chambres à coucher aux étages supérieurs.

Le lot de terre est désigné par le No 4, sur un plan par H. Howard architecte, le 20 septembre 1845, déposé comme plan No 103, dans le livre de plans de T. Guyol, ex-notaire, le dit lot ayant, en mesure américaine, 26 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Conti, sur une profondeur de 73 pieds 9 pouces entre lignes parallèles, étant borné sur un côté par le lot No 5, et sur l'autre côté par le lot No 3, et au fond par une allée ou passage, 3 pieds 8 pouces 4 lignes de largeur, s'ouvrant sur la rue Bourbon, en commun avec le dit lot et la propriété adjacente, ainsi que cela est indiqué sur le plan mentionné ci-dessus. Convenable pour résidence ou comme placement et à proximité de la rue du Canal. Sujette à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $540 par an, payable au taux de $50 par mois en hiver et $40 par mois en été.

18° Le cottage-résidence antique et de belle apparence architecturale en briques et élevé de Sever, No 281 rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Royale, Ursulines et Hôpital, ayant grille en fer, large galerie, corridor, quatorze chambres et chambre à bain.

Le lot de terre mesure, en mesure Américaine, 73 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue de Chartres sur 160 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur, et 74 pieds 9 pouces 5 lignes de large sur la ligne du fond, le tout d'après un plan par C. A. de Armas, voyer, le 14 octobre 1865. Dans un voisinage tranquille et respectable, cela en fait un joli site pour résidence. En face de l'église Ste-Marie et du Palais de l'Archevêque. Sujet à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $180 par an.

19° La résidence bien construite en briques à trois étages avec attic, No 286 N. Remparts, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Hôpital et Quartier, ayant corridor, salons, salle à manger et cuisine au premier étage, et corridors et dix chambres à coucher aux étages supérieurs.

Le lot de terre mesure en mesure anglaise 31 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue des Remparts, sur 67 pieds 4 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Bien situé pour demeure ou comme placement et rapportera sûrement un bon revenu.

20° Le cottage en bois à un étage Nos 99 et 101 rue Constantinople, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constantinople, Austerlitz, Magasins et Camp, retiré du trottoir et ayant galerie et six chambres. Le terrain est composé de deux lots désignés par les lots Nos 5 et 6 sur une esquisse par Louis H. Pilié, voyer, 19 décembre 1872, annexée à un acte pardevant Jas. Fahey, notaire, le 20 décembre 1872 d'après laquelle esquisse les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Constantinople, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Aussi, une certaine portion de terre, dans le même district et îlet que les lots décrits ci-dessus adjacente au lot No 5, étant en arrière de ceux-là, désignée sur la susdite esquisse par la lettre A et formant le fond du lot No 24, et mesurant, en mesure américaine, d'après la dite esquisse, 30 pieds carrés. Dans un bon voisinage, à proximité des chars, des églises, marchés et écoles. C'est une bonne demeure.

HABITATION.

21° Certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations y appartenant, situé sur le côté est du bayou Têche, dans la paroisse Ibérie, dans cet Etat, mesurant environ 5 3/4 arpents de face au dit bayou, sur 80 arpents de profondeur, faisant ainsi une surface superficielle de 460 arpents, et étant borné au nord, ou au-dessus, par les terres de P. R. Sandager, plus bas en partie par les terres de Tollver & Lee ou ses représentants et en partie par celles de la succession de Mme C. S. Lewis; en face par le dit bayou Têche, et au fond par un petit cours d'eau, connu comme Petit bayou, sauf et exceptant une petite église construite sur le coin sud-ouest du dit morceau, faisant face au Bayou Têche, et connue et occupée par l'église Baptiste Nazarene, la dite bâtisse étant la propriété de la congrégation de la dite église. Dans une section des plus fertiles de l'Etat, accessible par chemin de fer et par eau et sur une de nos plus pittoresques rivières.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit de un an ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, et subdivisées de façon à satisfaire les parties intéressées, portant 7 pour cent d'intérêt par an, de la date de la vente jusqu'à paiement final, les actes de vente devant renfermer les clauses usuelles de sécurité, telles que *non alienando*, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets; les améliorations doivent être tenues assurées et la police transférée au détenteur ou détenteurs des billets, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1894 en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Jas Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.
7 juil—7 14 21 28—4 8 août

THE NEW ORLEANS BEE
(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans).
A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.
Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1 50; three months, 75 cents.

ABONNEZ-VOUS A LA REVUE HEBDOMADAIRE
La plus intéressante des revues parisiennes Romans, Histoires, Voyages, etc.
Abonnement $6.40 par an; 6 mois $3.30.
Abonnement d'essai de 3 mois $1.
La Revue hebdomadaire publie la première après l'apparition en volume, à l'exclusion de toute autre revue et journal, les romans des principaux écrivains de ce temps, notamment Paul Bourget, François Coppée de l'Académie française, Alphonse Daudet, Henry Gréville, Richepin, E. Rod, A. Theuriet, Emile Zola, etc., etc.
La Revue hebdomadaire paraît en une livraison de 160 pages donnant 8,320 pages de ses 52 numéros, plus de 40 vols. par année.
S'adresser à la librairie E. [illegible], 126 W. 25th St. New York; à sa succursale à Montréal, 1606 rue Notre-Dame et à ses Agents. Spécimen gratuit, avec circulaire explicative, donnant la liste des primes, envoyé contre réception de 3 cents en timbre-poste.
En vente à la Nouvelle-Orléans, chez George F. Wharton, 5 Carondelet str.
23mai—3m—Dim Mar Jeu

PAR JAS. P. GUINAULT.

GEORGES' SALOON,
A l'encoignure des rues St-Charles et Poydras.
Vente Jeudi, 12 Juillet 1894, à 11 heures du matin,
Succession de Georges T. Hodgins.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Conformément à un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 15 juin 1894, il sera vendu, pour le compte de la dite succession—
Le contenu de la buvette, comprenant liqueurs assorties, whiskey, comptoir, tables, un magnifique registre, pendule, etc.
Aussi—L'ameublement complet de l'établissement.
Le privilège du terme non-expiré du bail.
Conditions—Comptant.
Pour plus de détails se référer à l'inventaire entre les mains de l'encanteur.
30 juin—30—juil 6 11 12

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Instruments Scientifiques,
PIANO PLEYEL.
Quatre des grands violons Stradivarius et Steinar.
Installation Photographique.
Typewriter et Pompe Aspirante.
Succession du Dr M. F. Bonzano.
No 415—Cour du Vingt deuxième District Judiciaire—Paroisse St-Bernard.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau, No 14 (nouveau No 138) rue Carondelet—LUNDI, 16 juillet 1894, à 11 heures, A. M., il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre en date du 28 juin 1894 de l'Hon. A. C. Livaudais, juge de la susdite Cour, sur les lieux:

No 133 (nouveau No 621) rue Gravier, entre Camp et St-Charles:

1. Un Violon Anton Stradivarius Cremona 1730.
2. Un Violon Jacob Steiner 1659.
3. Un Violon Pietro Stradivarius 1664.
4. Un Violoncelle Anton Stradivarius 1721.
5. Deux Violons.
6. Un microscope binoculaire de Ross avec accessoires.
7. Un microscope portatif complet de Ross.
8. Un orgue Eolien avec musique.
9. Un petit microscope.
10. Un Sextant, Pister & Martins, Berlin.
11. Un Télescope.
12. Un appareil photographique.
13. Un passage (transit) Ortel & Son et Mers, Utz Schneider & Fraunhofer, Munich.
14. Stéréoscopes et Galvanomètres.
15. Un Chronomètre de navire, Chas Frodsham, 84 Strand, London.
16. Un Cabinet avec divers Instruments.
17. Instruments d'Arpentage.
18. Un Piano Pleyel
19. Deux Balances Assay.
20. Un Typewriter de Hammond.
21. Une Pompe Aspirante.
22. Instruments électriques, un Coffre de charpentier et Outils, Tours, Carabines, Balances, Pistolets, Stocks, Coins (dies), Presse à imprimerie, Poulies à vergues de perroquet et Poulies, Meule, Substances chimiques pour laboratoire et divers Outils, le tout conformément à un inventaire enregistré au bureau des encanteurs.

Conditions.—Comptant avant livraison.
6 juil—6 7 8 15 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de William Hodding.
No 42,649 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 14 (maintenant 138) rue Carondelet—MERCREDI, 25 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté le 19 juin 1894, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour ci-dessus, Division A, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété décrite ci après à savoir—

1° Deux lots de terre situés dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, St-Charles, Julia et St Joseph, désignés par le No 1 sur un plan par Jas. H. Dakin, daté le 29 décembre 1847, déposé comme plan No 43, dans le livre de plans de J. F. Marks, notaire public. Le dit lot mesure 52 pieds de face à la rue du Camp sur 129 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise, aussi avec l'usage d'une allée sur le côté des dits lots de 11 pieds 7 pouces de large, traversant de la rue du Camp à la rue St Charles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Un lot de terre, situé dans le même district et îlet et contigu à la propriété décrite ci-dessus désigné comme lot No 2 sur le même plan et mesure d'après le plan dressé par Louis H. Pilié, sous voyer de la ville, daté le 1er mars 1884, annexé à un acte passé pardevant Jas. Fahey, notaire public le 13 juin 1884 26 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue du Camp, la même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 172 pieds 1 pouce sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Julia et une profondeur de 172 pieds 1 pouce 2 lignes sur l'autre ligne de côté, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

3° Un lot de terre avec tous les droits y appartenant situé dans le même district que la propriété décrite ci-dessus étant partie du lot No 2, sur un plan par Jos Pilié, voyer, daté le 27 avril 1829 déposé dans les archives de Jos. Arnaud, notaire, le 4 mai 1829. Le dit lot est situé immédiatement derrière le lot No 7, faisant face à la rue Julia et mesure, d'après le dit plan mentionné ci-dessus fourni par Louis H. Pilié 43 pieds 4 lignes de face à une allée traversant de la rue du Camp à la rue St Charles, 43 pieds 1 pouce de large sur la ligne du fond sur 52 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage de la dite allée, et se trouve immédiatement en arrière du lot mentionné en premier lieu. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant une bâtisse en briques à deux étages.

Conditions—Comptant, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1894 au-dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.
Actes de vente pardevant J. N. Wolfson, notaire public, aux frais des acquéreurs.
23 juin—23 30—juil 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.
Succession de Jacob Von Hoven.
No 38,113—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 18 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement rendu le 29 novembre 1893 et signé le 7 décembre 1893, par l'Hon N. H. Rightor juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre, étant un cottage en bois à deux corps de logis à un étage, No —— rue Liberté, coin nord-est de la rue Terpsichore, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Liberté, Howard, Terpsichore et Felicité, ... le dit terrain est décrit comme un certain lot de terre dans l'îlet borné par les rues Terpsichore, Liberté et Howard et la ligne de division du faubourg Nuns, sur un certain plan dressé par F. N. Towne, en date du 14 février 1853 et déposé en l'étude de Michael Gernon, notaire, le dit lot forme l'encoignure des rues Liberté et Terpsichore, et mesure 32 pieds de face sur la première rue mentionnée sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, la dite propriété étant désignée comme le lot No 7 de l'îlet No 12, bien situé pour affaires ou résidence, près des marchés et écoles, sur une grande avenue, avec une double ligne de chars électriques.

2° Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, désignée par le No 67, conformément à un plan dressé par G. H. Grandjean, inspecteur civil et voyer, le 13 juin 1894, et les bornes par les rues Peters et Front, la rue Octavie et le fleuve Mississipi, mesurant 278 pieds 11 pouces de face à la rue Front, à peu près 670 pieds sur l'avenue Peters, à peu près 640 pieds de face à la rue Octavie et s'étendant de la rue Front à la ligne des eaux basses du fleuve Mississipi, ensemble avec toute la batture, etc.

3° Le tout et particulièrement ce certain morceau ou portion de terre avec les améliorations, etc., subdivisé en 18 lots numérotés de 1 à 8 et 25 à 34 inclusivement, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par l'avenue Peters, les rues Léontine, Tchoupitoulas et Front, qui est désigné comme îlet No 71 d'après le susdit plan de Grandjean. La dite portion de terre comprenant la moitié du dit îlet près de l'avenue Peters et mesurant 250 pieds 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas, 262 pieds 7 pouces de face à la rue Front, 289 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur et de face à l'avenue Peters, s'étendant de la rue Tchoupitoulas à la rue Front et une profondeur de 286 pieds 10 pouces et 2 lignes sur le côté de la ligne la plus rapprochée de la rue Léontine. Le dit îlet sera vendu en lots comme subdivisés sur le dit plan.

4° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui y trouvent, et les droits, voies, privilèges et dépendance qui y appartiennent et tout droits d'alluvion ou d'accroissement de la batture, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Peters, les rues Léontine et Front et le fleuve Mississippi, qui est désigné comme îlet No 66 sur le susdit plan de Grandjean et composé de la moitié du dit îlet près de l'avenue Peters, la dite portion de terre mesure 264 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Front et s'étendant alors en profondeur au fleuve Mississipi, sur lequel elle a une même façade de 284 pieds 9 pouces et 6 lignes et ayant une profondeur et face à l'avenue Peters, à la ligne des eaux basses du fleuve Mississipi, à peu près 690 pieds et à peu près 710 pieds à la ligne des eaux basses du fleuve sur l'autre côté.

5° Un certain îlet ou morceau de terre, désigné comme le No 75 sur le plan ci-dessus, par Grandjean, borné par les rues Tchoupitoulas, Dufossat, Soniat et Front, mesurant 250 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 200 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Dufossat, 190 pieds 5 pouces 2 lignes à la rue Soniat et 251 pieds 4 pouces 1 ligne à la rue Front. Le dit îlet de terre contient 16 lots numérotés de 1 à 16 inclusivement, lesquels seront vendus en lots ainsi qu'ils sont divisés sur le plan susmentionné.

6° Un certain îlet ou portion de terre désigné par le No 62 sur le plan susdit par Grandjean, borné par les rues Front, Soniat Dufossat et le fleuve Mississippi, mesurant 251 pieds 4 pouces 1 ligne de face à la rue Front, et s'étendant en profondeur et face à la rue Dufossat jusqu'à la ligne des eaux basses à environ 850 pieds et sur la rue Soniat à environ 855 pieds jusqu'à la ligne des eaux basses sur le fleuve Mississippi, ensemble avec la batture et les droits d'accrétion, les améliorations, servitudes, etc.

Les îlets de terre ci-dessus sont rangés parmi les meilleurs que l'on puisse trouver pour l'établissement de manufactures ou d'usines de grandes dimensions exigeant les facilités que procure le voisinage de l'eau et des chemins de fer.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans en billets spécialement garantis par hypothèque et le gage du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final. 5 pour cent pour honoraires d'avocat dans le cas de procès pour le recouvrement du montant des billets. Les bâtiments devront être toujours assurés et les polices transférées aux porteurs ou détenteurs des billets; l'acquéreur assumera aussi le paiement des taxes dues en 1894 en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent du prix d'achat devront être payés comptant au moment de la vente.
Actes de vente pardevant J. N. Wolfson, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
16 juin—16 23 30—juil 7 14 18

THE LEON QUEYROUZE
Commission Co. Limited
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
69 et 71 RUE TCHOUPITOULAS

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.
Elégants Meubles de Ménage.
Bibliothèque—Ornements.
Deux Juments Baies. Un Jeune Mulet.
Voiture et Harnais.
Montgomery Gibson vs Preston Johnston Gibson et als.
No 41 661.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau, No 14 (nouveau numéro 138) rue Carondelet—JEUDI, 12 juillet 1894, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 23 février 1894, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée, et d'un ordre homologuant les procédures d'une assemblée de famille tenue le 2 mars 1894, daté du 8 mars 1894, par le dit juge dans la succession de R. L. Gibson, No 37,905 de la dite Cour de la propriété ci-après décrite, à savoir, transférée au local Nos 29 et 31 rue Magasins coin sud-ouest de la rue Gravier, de la résidence de feu le Gén. R. L. Gibson, pour faciliter la vente—

1° Un lot de meubles de ménage comprenant des ameublements de salon, salle à manger, chambre à coucher, en bois de rose, noyer et cerisier, chaises couvertes en cuir, statuettes, ornements, tapis, ameublements de cuisine, etc.
2° Une belle bibliothèque d'ouvrages de choix, loi, médecine et littérature.
3° Etagères à livres et pupitre antique en bois de rose.
4° Deux juments baies.
5° Un jeune mulet.
6° Une voiture et harnais.
Conditions—Comptant sur livraison.
30 juin—30—juil 1 11 12

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Second District.
COTTAGES,
Prieur, près l'Avenue Ursulines.
Succession du Rév. Hyacinthe Tamoine.
No 41,180.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau, nouveau numéro 123, vieux numéro 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 15 août 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 juillet 1894. Dossier No 41 180 pour le compte de la susdite succession, à l'encan il sera vendu—

1° Un lot de terre situé dans le faubourg Tremé, en cette ville dans l'îlet compris entre les rues Prieur, Roman, St-Philippe et Ursulines, désigné par le No 10 de l'îlet numéro 13, sur un plan dressé par A. D'Hémécourt, voyer, le 22 décembre 1836, et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire. Le dit lot de terre mesure, au pied américain, 31 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Prieur, 31 pieds 6 pouces 4 lignes sur la ligne du fond et 107 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur. Ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent consistant en un cottage simple en bois, 5 chambres et galerie sur le côté et désigné par le numéro municipal 185 rue Prieur.

2° La moitié indivise du lot de terre, situé dans le faubourg Tremé en cette ville désigné par le No 11 de l'îlet No 13, borné par les rues Roman, Prieur, St-Philippe et Ursulines sur un plan de A. D'Hémécourt en date du 22 décembre 1836 et déposé en l'étude de Félix Grima, ancien notaire en cette ville. Le dit lot mesurant au pied américain, 31 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Prieur, 33 pieds 7 pouces 4 lignes de largeur dans le fond, et 91 pieds 6 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 10. Ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en un cottage simple en bois, 3 chambres et désigné par le numéro municipal 183 rue Prieur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1894, en sus du prix de son enchère, et un dépôt de 10 pour cent du prix de son enchère au moment de l'adjudication.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur pardevant Anton Doriocourt, notaire.
11 juil—11 18 25 août 1 8 15

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à Deux Etages dans le Premier District.
No 143 rue Race, entre Magazine et Constance
A l'Encan.
Succession d'Andrew Brown.
No 29,723.—Cour Civile de District paroisse d'Orléans—Division E.

PAR J. H. O'CONNOR & Co—[illegible] C. Green, encanteur — Bureau No 56 rue Carondelet—MERCREDI, 8 août 1894 à midi à la Bourse des Encanteurs en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 26 juin 1894, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir.

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Race, Constance, Robin et Magazine, désignés par les Nos 3 et 4 sur un plan fait par Schreiber, le 24 avril 1837; les dits lots mesurent chacun 25 pieds 5 pouces et 4/7 de lignes de face à la rue Race sur une profondeur de 120 pieds, au pied américain. Etant la même propriété acquise par feu Andrew Brown de Mme J. Callender et Mlle E. M. Callender par acte passé pardevant D. J. Ricarde, ancien notaire en cette ville, le 25 juin 1857. Les améliorations consistent en une résidence à deux étages connue sous le No 143 rue Race, ayant galerie de face et corridor, au premier étage, 6 chambres dans la bâtisse principale et une bâtisse à deux étages dans la cour ayant 8 chambres.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit d'un et deux ans, avec billets garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la dite vente jusqu'au paiement final, l'acte de vente devra contenir les clauses de 5 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès pour forcer la collection des dits billets, le pacte de non alienando.

Les améliorations doivent être assurées et la police transférée au porteur des dits billets. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1894, en sus du prix de son adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent du prix de son enchère au moment de la vente.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Hewes T. Gurley, notaire.
1er juil—1 8 15 22 29—août 5 8

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE
—DE—
LIQUIDATEUR
DE LA
Fameuse Abita Ice Bottling and Manufacturing Company, Limited.
Une Grande Occasion
POUR LES
CAPITALISTES ET AUTRES.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau, No 129, nouveau numéro 631 rue Commune—Le MERCREDI, 1er août 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 18 juin 1894 et signé le 26 juin 1894, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de la Abita Ice Bottling and Manufacturing Company, Limited, maintenant en liquidation, No 42,374 du Dossier de la dite Cour, il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite compagnie, la propriété ci-après décrite, à savoir

1° Un certain morceau ou parcelle de terre, ensemble avec toutes et particulièrement les droits, titres, privilèges bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé à Abita Springs, paroisse St Tammany, mesurant conformément à un plan de W. H. B. Hangen, voyer de paroisse, daté le 20 mars 1891, à savoir: commençant au poteau B, à une jonction du creek, 20 pieds du centre de la voie du chemin de fer East Louisiana et s'étendant parallèle au même jusqu'au poteau A, 528 pieds, puis au poteau C, 55 pieds, puis au poteau E, parallèle à la première ligne, puis 55 pieds au point du commencement.

2° Une autre certaine portion de terre, avec les droits, titres, privilèges, bâtisses et améliorations qui s'y rattachent, situé à Abita Springs, paroisse St Tammany, mesurant, conformément à un plan de W. H. B. Hangen, arpenteur de paroisse, etc., savoir:

Commençant à Post C, s'étendant le long du droit de passage de l'East Louisiana Railroad, au Post F., 528 pieds; de là, suivant les détours du creek au Post E, environ 600 pieds; de là, suivant la ligne de Level Street au Post D, 817 pieds; de là, au point de départ C, 94 pieds.
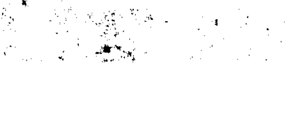
Les améliorations consistent en bâtisses en bois contenant les machines de modèles les plus récents et les plus perfectionnés pour la fabrication de la glace et de la mise en bouteilles de l'eau des Abita Carbonized Spring.
Conditions—Comptant sans estimation.
Les taxes pour l'année courante (s'il y en a) devront être assumées par l'acquéreur.
Acte de vente pardevant G. LeGardeur, notaire, aux frais de l'acquéreur.
1er juil—1 4 11 18 22 25 29 30 31—août 1